LOIRET

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°45-2022-221

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

DGFIP /

45-2022-09-05-00001 - Délégation de signature d'un comptable chargé d'une trésorerie THD (2 pages) Page 3

DGFIP

45-2022-09-05-00001

Délégation de signature d'un comptable chargé d'une trésorerie THD

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET

DÉLÉGATION DE SIGNATURE D'UN COMPTABLE CHARGÉ D'UNE TRÉSORERIE

Observations :

L'article 1er contient la délégation du ou des adjoints au responsable du service.

L'article 2 contient la délégation donnée aux autres agents.

L'article 3 précise la mesure de publicité : la publication au recueil des actes administratifs du département est obligatoire s'agissant des délégations relatives au recouvrement.

Le comptable, responsable de la trésorerie hospitalière départementale (THD)

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté portant détachement dans l'emploi de chef de service comptable d'administrateurs des finances publiques adjoints, d'inspecteurs principaux des finances publiques et d'inspecteurs divisionnaires des finances publiques hors classe à la direction générale des finances publiques, année 2022, en date du 24/06/2022 ;

ARRÊTE

Article 1er - Délégation de signature est donnée à M. JAMET Frédéric, inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint, à M. REVERDY Jean-Paul, inspecteur des finances publiques, chef du service recouvrement, à Mme GAUTHIER Isabelle, inspectrice, chef du service comptabilité-recettes, et à Mme VILLARD Tiffany, inspectrice, chef du service dépense-hébergés auprès du comptable chargé de la trésorerie hospitalière départementale, à l'effet de signer :

1°) les actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

2°) l'octroi des délais de paiement des créances de toutes collectivités et les courriers y afférents ;

3°) l'ensemble des actes d'administration et de gestion du service.

Article 2 :Délégation de signature est donnée à l'effet de :

1°) signer les actes relatifs au recouvrement et notamment aux actes de poursuite et les déclarations de créances ;

2°) signer les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
MADEC Laetitia	Contrôleuse	24 mois	5 000€
BARBARA Zakia	Contrôleuse	24 mois	5 000€
JIBRIL OMAR Mohamed	Contrôleur	24 mois	5 000€
MARY Pauline	Contrôleuse	24 mois	5 000€

3°) signer les ordres de paiement et, en l'absence du comptable, de son adjoint et des chefs de service, les virements étrangers et virements gros montant

aux agents désignés ci-après :

- BOURDAJAUD Alban (contrôleur)
- LE BOUQUIN Christine (contrôleuse principale)

Article 3 :Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret

Fait à Orléans, le 05/09/2022.

Signé

Le Comptable

Régis TRUFFET